

# Réunion Zaenr

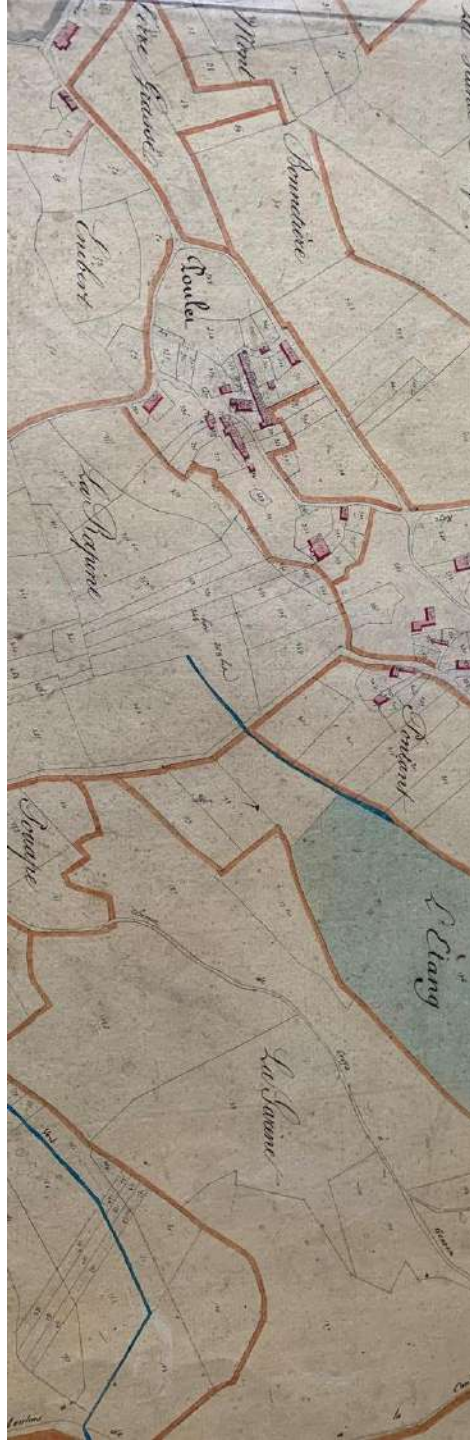
Jeudi 14 décembre 2023  
Salle des Ecoux

Invitations via Panneau Pocket /  
Site Internet / Flyers dans toutes les  
boîtes aux lettres de la commune

04/12/2023

# *Qu'est ce que c'est ?*

- Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.
- ↪ Les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).



# Qu'est ce que c'est ?

- ZAE nR = Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables
- Zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc.
- Exercice cartographique et opérationnel, un premier « crible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAE nR. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.
- Elles sont approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.



# *Quel intérêt pour ma commune ?*

- La définition des ZAEnR permet d'identifier les secteurs où la commune souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal.

# Centrale Photovoltaïque - 2

Réflexions en cours pour un nouveau projet solaire sur le foncier EDF du CNPE de Creys et du terrain communal

## Contexte :

- Une zone d'étude vaste à l'intérieur et extérieur de l'enceinte sur le foncier EDF et un potentiel détecté sur des terrains communaux.
- 2 approches dissociées adaptées aux usages locaux

## Planning :

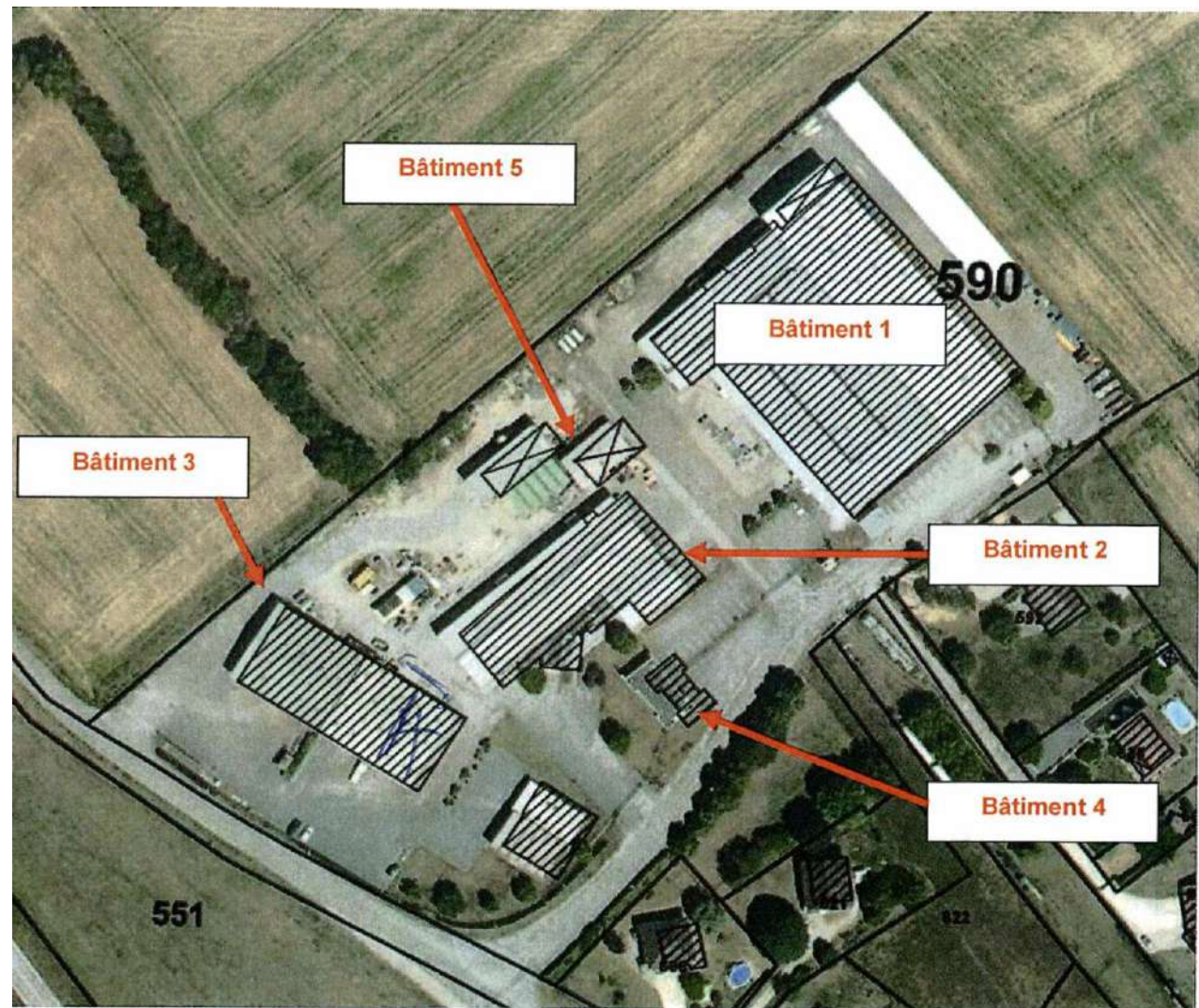
- Etudes : 2022 /2023,
- Dépôts PCs : Fin 2023,
- Construction : Courant 2025.

## Prochaines étapes :

- Etudes environnementales - mai 2022 à juin 2023
- Délibération de la Commune



# Etudes Malville



*Zone concernée*

